

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE se réunira

**VENDREDI 10 MARS 2023
A 19H30
SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE**

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1 Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales
- 2 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2022
- 3 Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers (iard) pour la période 2024-2027
- 4 Adoption du plan de formation 2023-2026
- 5 Modification du RIFSEEP
- 6 BAFA citoyen
- 7 Modification de la carte scolaire
- 8 Mise à disposition d'une salle municipale
- 9 Acquisition de la parcelle AI n° 419 sise cote de moulin-galant a Villabé
- 10 Acquisition de la parcelle AH n° 384 sise chemin des échaudés a Villabé
- 11 Projet urbain partenarial (PUP) - Avenant n° 1 Petite nacelle a Villabé
- 12 Avenant n°1 a la convention de projet urbain partenarial « hameau de Villoison »
- 13 Bilan annuel des opérations immobilières 2022
- 14 Octroi de garantie d'emprunt de la société Valloire habitat - 22 logements sociaux
- 15 Adhésion au SMOYS au titre de la compétence infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)
- 16 Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

Questions orales.


Karl DIRAT
Maire de Villabé
Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart